

# Diététique

## Avantages MC – Demande d'intervention



La MC vous rembourse jusqu'à 40 € par an pour vos frais de consultation chez un diététicien agréé (20 € pour un bilan diététique et 10 € par consultation). Vous pouvez aussi utiliser ce montant dans le cadre d'un abonnement sportif (plafond de remboursement commun aux avantages Sport et Diététique).

Avantage valable à partir du 01-01-2021.

À compléter par le bénéficiaire

Compléter ou coller une vignette

Nom et prénom : .....

Date de naissance : ..... / ..... / .....

Numéro de registre national : .....

Rue et n° : .....

CP et localité : .....

Tél. ou GSM : .....

E-mail : .....

Date : ..... / ..... / .....

Signature : .....

À compléter par le prestataire

Je soussigné(e) ....., diététicien(ne) agréé(e) par l'INAMI portant le numéro d'agrément ....., certifie avoir assuré les consultations de diététique suivantes :

Date : ..... / ..... / .....

Type :  bilan OU  séance

Montant payé :     ,   €

Date : ..... / ..... / .....

Type :  bilan OU  séance

Montant payé :     ,   €

Date : ..... / ..... / .....

Type :  bilan OU  séance

Montant payé :     ,   €

Date : ..... / ..... / .....

Type :  bilan OU  séance

Montant payé :     ,   €

Date : ..... / ..... / .....

Signature : .....

Cachet du prestataire

Nous traiterons vos données personnelles conformément à la législation belge et européenne en matière de protection de la vie privée, en particulier le règlement RGDP (2016/679) concernant le protection des données personnelles et la libre circulation de ces données. Pour plus d'informations concernant le traitement de vos données personnelles, consultez notre déclaration de confidentialité sur notre site [mc.be/disclaimer](http://mc.be/disclaimer). Éditeur responsable : Alexandre Verhamme, chaussée de Haecht 579/40, 1031 Bruxelles. V01-Déc-2020.

BESOIN D'UNE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE ?

Appelez gratuitement le 0800 10 9 8 7 ou adressez-vous à votre conseiller mutualiste via [mc.be/contact](http://mc.be/contact)